

Circulations douces : La mairie présente un plan global non satisfaisant

Il est nécessaire dans nos villes fortement urbanisées de permettre aux piétons et aux cyclistes de mieux circuler, c'est pourquoi en 1993, a été créé, par la loi, le dispositif des zones 30 dont l'idée est de réduire la vitesse des voitures pour permettre aux autres utilisateurs de la voirie de profiter agréablement et sans danger de la voirie publique. Quinze ans après la mise en place de cette mesure, la ville d'Antony s'en empare, en prévoyant en outre des voies cyclables. Mais cette avancée dans le discours se traduit hélas assez mal concrètement.

Une absence de concertation avec les villes voisines

La ville d'Antony a souhaité mettre en œuvre des zones 30 et des voies cyclables mais vraisemblablement sans communiquer avec les villes frontalières comme Fresnes ou Bourg-la-Reine. Le résultat est assez ubuesque puisque :

- dans le quartier Lafontaine, les deux rues qui sont entre la Résidence La Fontaine et Bourg-la-Reine ne sont pas zones 30 quand toutes les rues réginaburgiennes, situées dans le même quartier le sont ;
- à la Croix-de-Berny, une piste cyclable va mener du carrefour de la fontaine à la station RER, mais entre le carrefour et Fresnes, aucune voie pour les cyclistes n'est prévue, alors qu'une piste toute neuve accompagnera le TVM dans cette ville.

Un dispositif peu cohérent dans Antony

Au sud de la ville, le quartier du Grand Ensemble va être entièrement zone 30, ce qui est une très bonne idée, mais entre cette zone 30 et celle située entre la nationale 20 et la rue Mirabeau, les automobilistes peuvent à nouveau rouler à 50 km/h, ce qu'ils ne manquent pas de faire dans la rue des Baconnets. Pourquoi défavoriser un quartier et en favoriser deux autres ?

Une idée de la municipalité, fut un temps, de privilégier, les déplacements des collégiens et des lycéens vers les établissements scolaires. Il est frappant de voir que ni le quartier Pajeaud, ni le quartier situé près du lycée Descartes, ni le quartier des Rabats ne bénéficient de mesures tendant à réduire la vitesse des voitures comme l'est une zone 30.

Une absence d'ambition

À Sceaux, la municipalité a décidé la généralisation des zones 30 afin que l'objectif de « pacification » de la circulation soit une réalité. La ville de Sceaux rappelle que la Préfecture des Hauts-de-Seine préconise maintenant la généralisation des zones 30 sur toutes les voies, exceptées celles qui supportent un lourd trafic afin de contribuer de manière efficace à la sécurité routière. Pourquoi notre ville ne fait-elle pas le même choix citoyen ?

Et que dire des pistes cyclables prévues dans les rues par la municipalité : celle qui devrait être construite sur le trottoir de la rue Léon-Blum n'est pas recommandé par les techniciens du Département, et les autres sont soit chimériques (rue du Bois-de-Verrières), soit repoussées à plus tard (rue du Chemin de Fer).

Il faut une vraie cohérence et une vraie ambition pour les circulations douces ! Bâtissons les !

REJOIGNEZ NOUS
CITOYENS À ANTONY-1 bis rue Esther
POUR PLUS D'INFOS, UNE SEULE ADRESSE : <http://citoyensantony.blogspot.com>